



Mettre l'IBUS sur les rails

La LAT fédérale, acceptée en 2012, impose que nous consommons notre sol avec modération en matière de construction. Nous avons récemment mis à jour la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et dernièrement, le Plan Directeur Cantonal adapté à ces nouvelles lois - du moins les volets mobilité et urbanisation - a été approuvé par le Conseil fédéral.

Il ne reste qu'à mettre en œuvre tous ces principes qui ont été décidés en adaptant notamment les règlements communaux, car ce sont eux qui valideront au final toutes ces modifications sur l'aménagement du territoire.

Afin d'éviter que des constructions s'érigent précipitamment sur de trop grandes surfaces en attendant qu'un règlement communal le stipule,

Nous demandons au Gouvernement d'exiger des communes

- a) qu'une modification immédiate de leur règlement sur les constructions soit effectuée afin que les IBUS minimaux nouvellement fixés soient appliqués, ceci dans le délai d'une année et non celui prévu au 31 décembre 2024, délai jugé beaucoup trop long,
- b) qu'un contrôle systématique du respect des IBUS minimaux soit mis en place lors d'une demande de permis de construire,
- c) qu'un contrôle strict des morcellements soit effectué afin d'éviter des découpages parcellaires abusifs et incohérents dans le but unique de respecter l'IBUS minimal.

Delémont, le 22 mai 2019

Groupe Verts et CS-POP
Christophe Terrier